

Les collectivités territoriales sont-elles prêtes pour le volet prévoyance ?



Selon une étude menée par Harris Interactive pour le courtier en assurance Collecteam, les collectivités territoriales ne sont pas prêtes pour la mise en œuvre du volet prévoyance de la réforme de la PSC. Cette enquête a été menée au printemps 2024 auprès de 525 agents de la FPT et de 208 décideurs dans les collectivités.



77% des agents déclarent connaître les garanties associées à la prévoyance.

96% des agents jugent important ou indispensable de bénéficier d'un maintien de salaire en cas d'invalidité permanente ou de maladie avec arrêt de plus de 90 jours

Ce taux est de 89% pour le bénéfice d'un capital décès.

93 % des agents

estiment que la participation de l'employeur est un élément d'attractivité important, contre **87%** des décideurs territoriaux.

79% des agents

pensent que la prévoyance est un élément important de la politique sociale de la collectivité, contre **96%** des décideurs.

Plus de la moitié des agents interrogés méconnaissent la réforme de la PSC et de son volet prévoyance (54%)

Le point suivant concernant le taux de prise en charge de l'employeur a été abordé avant qu'il soit précisé que le niveau de prise en charge des collectivités ne peut être inférieur à 50% :

79 %

des décideurs n'ont pas encore prévu le taux de participation



11 %

ont prévu une participation au contrat prévoyance inférieure à 50%

5 %

ont prévu un taux de plus de 50%